



230.1101f 4.18 pdf

Assurance responsabilité civile d'entreprise

pour les entreprises du bâtiment

Un chantier cache de nombreux risques: des machines lourdes, des travaux sous haute tension. Dans ce type d'environnement, un dommage arrive rapidement et peut entraîner des conséquences financières importantes. Il est donc important que vous vous prémunissiez contre les dangers. La Bâloise vous propose ici tout ce dont vous avez besoin: une couverture globale spécifique à la branche.

Importance capitale pour votre sécurité: une solution spécifique à votre secteur d'activité

Protection sur mesure de votre entreprise

Ce concept complet de couverture est spécialement adapté aux besoins des entreprises du bâtiment. Notre forfait standard est une solution d'assurance adaptée au marché et aux situations concrètes auxquelles vous êtes exposé, ce qui vous permet de maîtriser vos risques à un coût avantageux.

Vos avantages

- Protection contre les conséquences financières d'un sinistre
- Primes attractives pour chaque taille d'entreprise
- Couverture d'assurance complète
- Règlement professionnel du sinistre

Une protection, lorsque vous en avez besoin. Exemples tirés de la pratique

Exemple de sinistre 1

Le conducteur de pelleteuse loué par notre client a causé un dommage à l'immeuble voisin lors de l'excavation. La responsabilité civile pour les auxiliaires loués est assurée, raison pour laquelle les coûts de remise en état du bâtiment – déduction faite de la franchise – ont été pris en charge par la Bâloise.

Exemple de sinistre 2

Notre client devait installer un échafaudage pour des travaux de rénovation sur une maison. Alors que la grue soulevait les éléments de l'échafaudage, la suspension a cassé. Une partie de la charge s'est écrasée sur une voiture en stationnement. Le coût de la réparation, déduction faite de la franchise, a été pris en charge par la Bâloise.

Vous trouverez à la page suivante un aperçu des prestations, y compris les sous-limites.

Notre conseiller à la clientèle connaît les risques de votre branche. Demandez aujourd'hui même votre offre sur mesure.

Aperçu des prestations

Sont assurés	Somme d'assurance (en CHF)	Couverture globale
Dommages corporels et dommages matériels:		
→ imputables à des bâtiments, locaux et installations défectueux (risque d'installation)		✓
→ imputables aux activités de l'entreprise (risque d'exploitation)		✓
→ imputables à des produits défectueux (risque lié au produit)		✓
→ imputables à l'utilisation ou en tant que détenteur de véhicules à moteur non immatriculés		✓
→ imputables à l'utilisation de bicyclettes et de cyclomoteurs		✓
→ en relation avec une atteinte à l'environnement		✓
→ résultant de l'effet de radiations ionisantes et de rayons laser		✓
Contrats d'entreprise conclus avec des entreprises de télécommunications concessionnaires	3 000 000	✓
Frais de constatation et d'élimination	3 000 000	✓
Dommages de chargement et de déchargement à des véhicules terrestres ou nautiques	3 000 000	✓
Perte de clés et badges confiés	3 000 000	✓
Dommages à des installations servant aux télécommunications prises en location	3 000 000	✓
Dommages à des locaux pris en location	3 000 000	✓
Protection juridique en affaires pénales ou en cas de procédure disciplinaire de droit public	3 000 000	✓
Responsabilité civile de particulier pour les dommages causés lors de voyages d'affaires à l'étranger	3 000 000	✓
Présence et exploitation de voies ferrées de raccordement	pour les préjudices de fortune 2 000 000	✓
Dommages économiques résultant d'incidents de construction	500 000	✓
Frais de démontage et de montage	250 000	✓
Perte d'usage	250 000	✓
Frais de rappel des produits	50 000	✓
Préjudices de fortune purs découlant d'applications informatiques	50 000	✓
Accidents des visiteurs en l'absence de responsabilité	50 000	✓
Dossiers confiés par les clients	50 000	✓
Dommages de vestiaires	50 000	✓
Avance des frais d'expertise	10 000	✓
Activité en qualité d'entrepreneur général ou total		✓
Normes SIA et/ou dispositions FIDIC		✓
Dommages économiques consécutifs à l'endommagement ou la destruction d'un ouvrage non encore remis		✓
Dommages à des étapes de construction déjà réceptionnées		✓
Participation à des communautés de travail (consortiums)		✓
Utilisation de lasers pour la construction		✓
Délégation des travaux à des sous-traitants		✓
Personnel loué		✓
Responsabilité civile en tant que maître d'ouvrage (jusqu'à un coût de construction global de 1 000 000)		✓
Convention d'exonération		✓
Convention d'arbitrage		✓
Risques accessoires		✓
Assurance de prévoyance		✓

Remarque: les contenus indiqués représentent uniquement une brève description des prestations assurées. Veuillez trouver les prestations détaillées dans les dispositions du contrat.